



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION**

07/11/2024

**AFFICHEE LE :**

07/11/2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 25

VOTANTS : 28

**DATE D’AFFICHAGE DE LA  
DÉLIBÉRATION****L’an deux mil vingt quatre, le 13 novembre, à 20h00****Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRESENTS** : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

**ABSENTE** : Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Axelle MORINEAU À Emmanuelle LEPETIT, Laurence FILOCHE-GARNIER À Hélène BURGAT, Fabienne KACZMAREK À Josiane MALLET,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**AVIS DE LA COMMUNE DE MONDEVILLE A L’ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISIGNY-OMAHA INTERCOM AU SDEC ENERGIE**DELIBERATION N° **DELIB-2024-106**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Serge RICCI

Réunissant 517 communes du Département du Calvados et 10 intercommunalités au 1er janvier 2024, le SDEC ÉNERGIE, Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, peut exercer à la demande des communes, la compétence « Eclairage Public ».

La communauté de communes Isigny-Omaha Intercom sollicite par délibération en date du 26 septembre 2024 son adhésion au SDEC ÉNERGIE afin de lui transférer sa compétence « Eclairage Public », comme l'a fait d'ailleurs la commune de Mondeville en 2023.

Le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE du 10 octobre 2024 a accepté cette demande d'adhésion et de transfert de compétence. Il reste aux communes membres d'accepter cette adhésion pour qu'elle soit effective au 1er janvier 2025.

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le courrier du 15 octobre 2024 de la Présidente du SDEC ÉNERGIE à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion,

Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 5 novembre 2024,

#### Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la communauté de communes Isigny-Omaha Intercom au syndicat SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence éclairage public ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**

Le secrétaire de séance,  
**Kévin LEBRET**